

Dossier de mariage

Date de la cérémonie :

Horaire :

Epoux (se) 1 :

Nom :

Prénom (s) :

Epoux (se) 2 :

Nom :

Prénom (s) :

Tout dossier doit être déposé au minimum 1 mois et au maximum 3 mois avant la date prévue pour le mariage.

Documents à remplir

Fiche de renseignements Epoux(se) 1



Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Filiation

Père :

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

En cas de décès du père, préciser la date :

Mère :

Nom (de jeune fille) :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

En cas de décès de la mère, préciser la date :

Situation familiale

Célibataire

Pacsé(e)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Fiche de renseignements Epoux(se) 2

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Profession :

Adresse :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

Filiation

Père :

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

En cas de décès du père, préciser la date :

Mère :

Nom (de jeune fille) :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse :

.....

En cas de décès de la mère, préciser la date :

Situation familiale

Célibataire

Pacsé(e)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Fiche de renseignements

➤ Adresse des futurs époux (si différente de leur adresse actuelle) :

.....
.....
.....

➤ Avez-vous des enfants en commun ? Oui Non
Si oui, joindre un **extrait d'acte de naissance avec filiation complète ou une copie intégrale** datant de moins de 3 mois au jour du mariage pour chaque enfant.
Apporter le **livret de famille** au plus tard la semaine du mariage.

➤ Y aura-t-il un contrat de mariage ? Oui Non
Si oui, joindre le **certificat du notaire** au plus tard 15 jours avant le mariage.

➤ Avez-vous un lien de parenté ? Oui Non
Si oui, lequel ?

➤ Faites-vous l'objet d'une curatelle ou d'une tutelle ? Oui Non
Si oui, joindre le **consentement** du curateur ou du Conseil de famille.

➤ Y aura-t-il un mariage religieux ? Oui Non

➤ L'échange des alliances aura-t-il lieu dans la salle des mariages ? Oui Non

Nombre approximatif d'invités à la cérémonie civile :

Fiche des témoins

Le nombre de témoins doit être au minimum de 2 et de 4 au maximum.
Les témoins doivent être **majeurs**.

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

Nom :
Prénom(s) :
Profession :
Adresse :
.....

Pièces à produire

Fiches de renseignements des époux(ses) : documents joints

Fiche de renseignements : document joint

Justificatif de domicile : original aux noms et prénoms des futur(e)s époux(ses)
(taxe d'habitation, assurance habitation, facture EDF, facture de téléphone) de moins
de 3 mois

Fiche des témoins : document joint

Photocopie d'une pièce d'identité des témoins

Si futur(e)s époux(ses) veufs(ves) : extrait d'acte de décès du conjoint

Pour les personnes de nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance avec filiation et mentions marginales ou copie intégrale** datant de moins de 3 mois au jour du mariage
(si futur(e)s époux(ses) divorcé(e)s : la mention de divorce doit être portée sur l'acte de naissance)

- Pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire) : présentation obligatoire du document original

Pour les personnes de nationalité étrangère :

- Copie intégrale ou extrait avec filiation complète de l'acte de naissance** datant de moins de 6 mois avec légalisation du consulat ou apostille du Ministère des Affaires Etrangères (apposée dans le pays d'origine)
- Traduction de l'acte de naissance** : par un traducteur assermenté (auprès d'une cour d'appel en France) ou le consulat
- Un document d'identité avec photo** (passeport, carte de résident)
- Certificat de célibat** :
 - de moins de 3 mois (provenance : consulat)
 - de moins de 6 mois (provenance : lieu de naissance ou pays d'origine)
- Certificat de coutume** : ou attestation de non-publication de mariage (absence de certificat de coutume ou absence de mention concernant les publications de bans dans le certificat de coutume)
- Réfugié(e)s ou apatrides** : copie intégrale ou extrait avec filiation complète de l'acte de naissance, datant de moins de 3 mois avec pour les célibataires : la mention "néant" ou pour les futur(e)s époux(ses) divorcé(e)s : la mention de divorce + certificat de coutume